

CERTIFICATION & RNCP

RNCP - Répertoire National des Certifications Professionnelles

DÉFINITION

Le RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) recense les diplômes, titres et certifications reconnus par l'État. Une certification inscrite au RNCP atteste d'un niveau de qualification (1 à 8) et garantit la reconnaissance par les employeurs et les financeurs publics.

Le RNCP est géré par France compétences. C'est le registre officiel : chaque certification y reçoit un code RNCP unique, un niveau de qualification (1 à 8 selon le Cadre Européen des Certifications), une liste de blocs de compétences, et un descriptif d'emploi visé.

Pourquoi c'est crucial pour une reconversion : sans inscription au RNCP, un titre n'est pas reconnu par l'État et tu ne peux pas le financer via CPF, AIF, PTP. Le marché du travail non plus ne le reconnaît pas comme certifié officielle. Conséquence : 6 à 24 mois et plusieurs milliers d'euros pour un papier qui ne pèse pas.

Avant toute formation, vérifie le code RNCP sur le site de France compétences. Si l'organisme ne te le donne pas spontanément, c'est un signal d'alarme. Les Titres Pro du ministère du Travail (Conseiller en Insertion Professionnelle, Formateur Pro Adultes, etc.) sont systématiquement RNCP.

Différence avec le Répertoire Spécifique (RS) : le RS regroupe des certifications partielles ou complémentaires (TOEIC, habilitations électriques, certifications éditeurs IT). Le RNCP est la voie principale pour un métier.

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adultes
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/rncp

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF